



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.
---	--

### B240125-01

#### Objet :

#### Martouret : Plan de financement des travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable du Centre

Les Vice-Présidents en charge du Martouret et des Bâtiments (Jean-Pierre ROUIT et Christian REY) exposent :

Vu la délibération C220127-01 du 27 janvier 2022, par laquelle le Conseil communautaire a validé le programme d'investissement 2022-2026 du Centre du Martouret,

Vu la délibération C220929-09 du 29 septembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a ouvert une Autorisation de Paiement Crédit de Paiement (AP/CP) d'un montant de 1 203 525 € TTC pour le programme de travaux 2022-2026 du Centre du Martouret,

Considérant que suite à un diagnostic de l'état du réseau d'adduction d'eau potable, un important dysfonctionnement du réservoir et de l'ensemble des canalisations d'amenée d'eau potable ont été mis à jour et de l'utilité de mettre en place un dispositif de contrôle et d'alerte à distance

Considérant que pour réaliser cette intervention, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	taux
VRD et tranchées	38 373 €	46 048 €	Etat DETR	10 512 €	25%
Raccordement électrique	3 675 €	4 410 €	Région	23 126 €	55%
			ss-total financements publics	33 638 €	80%
			Autofinancement CCD	8 410 €	20%
<b>total</b>	<b>42 048 €</b>	<b>50 458 €</b>		<b>42 048 €</b>	<b>100%</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2426 00534-2024 0125-B24 0125 01

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement ci-dessus ;
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des financements ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



The image shows a handwritten signature in black ink, which is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the text 'Pays Diois' in a stylized font, with 'Pays' on the top line and 'Diois' on the bottom line. Below the stamp, the text 'Communauté des Communes du Diois' is printed in a smaller, blue font.

Publié le : 26/01/2024



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.
---	--

### B240125-02

#### Objet :

#### **Bâtiments : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre technique départemental**

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Vu la Convention d'occupation précaire du domaine public départemental du 24 février 2023 portant sur les bureaux anciennement occupés par la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans les locaux du Centre technique Départemental situés Avenue de la Clairette à Die,

Vu la délibération B230112-02 en date du 12 janvier 2023, par laquelle le Bureau communautaire a validé une convention d'occupation précaire jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant que les actions de la Mission Locale Vallée de la Drôme contribuent à l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes du territoire,

Considérant que pour que ces actions puissent être pérennisées et développées sur le territoire, la Communauté des Communes du Diois s'est engagée à prendre en charge la location des bureaux hébergeant l'activité de l'antenne dioise de la Mission Locale vallée de la Drôme, situés dans les locaux du Centre technique départemental de Die,

Considérant la proposition d'achat de ce bâtiment par la Communauté des communes du Diois,

Considérant que la convention d'occupation à titre précaire s'est achevée au 31 décembre 2023 et que cet avenant n°1 vise à proroger la convention en cours jusqu'à la date de signature de l'acte authentique notarié de vente,

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHÈRES  
LA-BATIE-DES-FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
L'AVAL-D'AIX  
LÈS-PRÈS  
LESCHÈS-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARRIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
PRYOIS  
TRADELLE  
BECOUBEAU-JANSAC  
BOCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDÉOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JUBIN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
ST-CROIX  
VACHERÈS-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/01/2024

Application agréée E.legalite.com

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire de l'ancien Centre technique Départemental de Die,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



The image shows a blue ink signature of Alain Matheron written over a blue square logo. The logo contains the text 'Pays Diois' in a stylized font, with 'Pays' above 'Diois'. Below the logo, the text 'Communauté des Communes du Diois' is written in a smaller font.

Publié le : **29 JAN. 2024**



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024**

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.</p>
--	--

**B240125-03**

### **Objet :**

**Bâtiments/Enfance : Convention de mise à disposition du bâtiment pour la crèche et l'ALSH de Châtillon-en-Diois**

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Vu l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association a pour objet de mettre en œuvre des missions et activités d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) visant à satisfaire les besoins des habitants du territoire,

Considérant que la collectivité, compétente en matière de construction, gestion et entretien des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), décide de la soutenir financièrement dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition les locaux de la crèche située sur la commune de Châtillon-en-Diois, conjointement aux locaux communaux,

Considérant que les locaux seront utilisés par l'association à usage de réalisation de son objet social et de toutes activités liées,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide la convention de mise à disposition des locaux de la crèche à l'association GAPE,
- autorise le Président à signer cette convention,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Publié le : 29 JAN. 2024

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2024

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON  
AUCÉON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHÂTILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHÈRES  
LA BÂTIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRÉS  
LESCHÈS-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARNIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTAUD-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADÉLLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.</p>
--	--

**B240125-04**

### Objet :

**Économie : Mise en location de la parcelle AD 371 à Bouygues Energies et Services via un bail civil – ZA de Luc-en-Diois**

La Vice-Présidente en charge de l'Économie (Isabelle BIZOUARD) expose :

Vu l'article L2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'entreprise Bouygues Energie Services de louer un terrain intercommunal sis parcelle AD371 situé sur la zone d'activité du Plantier à Luc-en-Diois pour un usage professionnel,

Considérant l'intérêt du territoire et la disponibilité d'un terrain à vocation économique,

Considérant la proposition formulée d'une mise à disposition sous la forme d'un bail civil d'une durée maximum de 4 ans et d'un loyer mensuel fixé initialement à 550 euros HT,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le principe d'un bail civil conclu avec l'entreprise Bouygues Energie Services pour le terrain à vocation économique situé sur la parcelle AD371 à Luc-en-Diois,
- dit que ce bail est conclu pour une durée maximale de quatre années, avec un loyer mensuel fixé initialement à 550€ HT,
- autorise le Président à signer le bail civil,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : 29 JAN. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2024

Application agréée E-legalite.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.
---	--

**B240125-05**

### Objet :

**Zéro déchet : Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'ameublement collectés avec les éco-organismes agréés**

Le Vice-Président en charge du Zéro déchet (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin,

Vu les articles L. 541-10, L. 541-10-1 (14°) et R. 543-340 suivants du code de l'Environnement,

Considérant l'intérêt de contractualiser pour disposer d'un enlèvement sans frais des articles de la filière des articles de bricolage et de jardin et d'un soutien financier de l'éco-organisme Eco-mobilier,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre la responsabilité élargie des producteurs des articles de bricolage et de jardins dans le cadre de ce contrat,

Considérant la durée du contrat dont le terme est fixé au 31 décembre 2027,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le contrat avec L'éco-organisme ECO-MAISON, pour la reprise des articles de bricolage et de jardin pour une durée de 4 ans, à compter du 31/01/2024 et jusqu'au 31 décembre 2027,
- autorise le Président à signer ce contrat,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,

Alain MATHERON

Publié le : - 1 FEV. 2024

RÉÇU EN PREFECTURE

Le 01/02/2024

Application accordée E-legalpro.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.
---	--

**B240125-06**

### Objet :

### **Zéro déchet / Travaux : Participation financière aux travaux d'électrification de l'aire de tri et de réemploi de Menglon**

Le Vice-Président en charge du Zéro Déchet (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu la proposition tarifaire N°261780030AER du 13/12/2023 de participation au raccordement au réseau Basse tension (BT) de l'Aire de tri et de réemploi de Menglon, formulée par le SDED,

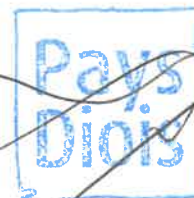
Considérant que la participation intercommunale d'un montant de 57 351,80 € HT équivaut à 60% des travaux envisagés d'un montant global de 95 586,34€ HT,

Considérant l'intérêt d'électrifier l'aire de tri et de réemploi de Menglon dans le cadre du réaménagement du site et de la mise en œuvre du service rendu,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la participation financière au SDED d'un montant de 57 351,80 € HT, soit 68 822,16 € TTC, pour le raccordement au réseau Basse tension (BT) de l'Aire de tri et de réemploi de Menglon,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le : 09 FEV. 2024

REÇU EN PREFECTURE  
le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.
---	--

**B240125-07**

### **Objet :**

### **Enfance : Convention avec la MSA pour Grandir en Milieu Rural (GMR)**

La Vice-Présidente en charge de l'Enfance (Valérie JOUBERT) expose :

Considérant les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet « Grandir en Milieu Rural » 2023 ouvert par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA),

Considérant les actions retenues par la MSA dans les champs de la Petite enfance, le Numérique et la Mobilité,

Considérant le projet de convention de financement, selon les modalités financières suivantes :

ARNAYON  
AUCOLON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOHIE  
BRETE  
HALANCON  
HAMALOC  
HARENS  
HATILLON-EN-DIOIS  
HE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANF  
GONCHÈRES  
LA BATHIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LES LA CROIX HAUTE  
MARGINAE  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU JANSAC  
ROCHETOURCHAT  
ROMEYER  
POTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDRE EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
ZACHERES-EN-QUINT  
AL MARAVEL  
ALDROME  
OLVENT

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com

<b>GRANDIR EN MILIEU RURAL - PAYS DIOIS-2023- CCD</b>				
	<b>Nom de l'action retenue par la MSA</b>	<b>total dépenses 2023</b>	<b>subv MSA demandée</b>	<b>subv MSA retenue</b>
<b>PETITE ENFANCE</b>	Développement 12 places supplémentaires au multi-accueil Les 4JeuxDye	16 434	9 719	9193
	Mise en place fourniture des repas sur l'année sur les 3 EAJE, émergence et mise en place à partir de sept 2023 de la fourniture des repas pour la micro-crèche de Lus la croix haute. Accompagnement diététicien. Surcoût fourniture des repas,	40 980	16 392	8049
	Etude évolution mode de gestion : prestation et coordination phase 2	18 340	5 108	2000
	INV: Extension de la crèche de Châtilhon-en-Diois	34 170	4 191	4 191
	<b>ss tot Petite enfance</b>	<b>109 924</b>	<b>35 410</b>	<b>23 433</b>
<b>ENFANCE/VACANCES LOISIRS/JEUNESSE</b>	Ouverture de l'ALSH de Luc sur l'année	13 091	5 277	5 277
	Expérimentation ouverture de l'ALSH de Lus les mercredis	14 902	6 046	6 410
	Augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH de Die	7 056	4 163	3 900
	<b>ss tot enfance/vacances loisirs/jeunesse</b>	<b>35 049</b>	<b>15 486</b>	<b>15 587</b>
<b>NUMERIQUE</b>	expérimentation robot Thymio auprès des 6-11 ans, expérimentation robot Thymio auprès des 12-15ans, expérimentation robot Thymio auprès des 16-17ans, bonnes pratiques sécurité numérique 18-25ans, outils numérique pour gérer son budget et ses démarches administratives en autonomie 18-25ans, stand de sensibilisation 12-25ans "le numérique est mon allié pour ma formation, ma culture, mes loisirs		-	-
	<b>Fiche action récap numérique vers les familles en Pays Diois</b>	<b>5 851</b>	<b>3 026</b>	<b>2 277</b>
<b>SOUS TOTAL NUMERIQUE</b>			-	-
<b>TOTAL</b>		<b>150 824</b>	<b>53 922</b>	<b>41 297</b>

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide la convention de financement dénommée **Grandir en Milieu Rural (GMR) accordé par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) en 2023,**
- autorise le président à la signer,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



**Pays Diois**  
Communauté des Communes du Diois

Publié le : - 1 FEV. 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Éric SICARD Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.</p>
--	--

**B240125-08**

**Objet :**

**Enfance : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour financement petits travaux de la crèche de Châtillon-en-Diois**

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Vu l'article L2331-6 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des travaux sont nécessaires pour le Bâtiment intercommunal situé à Châtillon-en-Diois accueillant le Multi-accueil *A petit pas* et ne peuvent attendre le programme de travaux de requalification à venir, selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES	€ HT	RECETTES		
			€ HT	%
Changement fenêtre (devis L'étrange)	1 751,67 €	CCD autofinancement	1 110,33€	20%
Menuiserie sous la mezzanine (estimation)	800,00 €	CAF	4 041,34€	80%
Changement luminaire (estimation)	2 500,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5051,67€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 051,67€</b>	<b>100%</b>

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement des petits travaux de la crèche de Châtillon-en-Diois, conformément au tableau ci-dessus,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : - 1 FEV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/02/2024

Application n° 310 E-104-110.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024**

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Éric SICARD Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.</p>
--	--

### B240125-11

#### **Objet :**

**Personnel : Augmentation de la durée hebdomadaire de l'emploi non permanent pour accroissement d'activité de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif de 16h à 35h**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1 et L 332-23 1°,  
Vu la délibération n° B231012-16 du bureau communautaire du 12 octobre 2023,  
Vu les nouveaux besoins du SISEMA,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Considérant un besoin de renfort au Service Intercommunal du secrétariat de mairie (SISEMA) suite à une demande de la commune de Lus-la-Croix-Haute. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents du service.

#### **Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de porter la durée hebdomadaire de l'emploi non permanent de secrétaire de mairie créée par délibération n° B231012-16 du bureau communautaire du 12 octobre 2023, sur le grade d'adjoint administratif – catégorie C – de 16h à 35h à compter du 1er février 2024,
- dit que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur le cas échéant,
- Autorise le Président à signer un avenant avec la secrétaire de mairie recrutée sur cet emploi,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2024,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2024

Application agréée E-legalite.com

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : 29 JAN. 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Éric SICARD Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.
---	--

### B240125-12

#### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet - 17h30 hebdomadaire - d'Assistant(e) administratif(ve) Assemblées sur le grade d'adjoint administratif territorial**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1 et L 332-23 1°,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Considérant un besoin de renfort au pôle administratif afin de pouvoir assurer la gestion administrative des assemblées. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents du service.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial – catégorie C - pour effectuer les missions d'assistant(e) administratif(ve) assemblées suite à un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5/35ème, à compter du 1er février 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- dit que la rémunération sera fixée par référence à un indice de la grille indiciaire des adjoints administratifs, à laquelle s'ajoute les primes et indemnités en vigueur
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2024

Application agréée E.legalite.com

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : 29 JAN. 2024



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 17/01/2024

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. Excusés : Pascal BAUDIN, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Éric SICARD Secrétaire de séance : Jean ARAMBURU. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE.</p>
--	--

**B240125-13**

### Objet :

### **Agriculture : Demande de financement pour l'animation du Plan pastoral Territorial (PPT)**

Le Vice-Président en charge de l'Agriculture (Joël BOEYAERT) expose :

Considérant que la Communauté des Communes porte depuis 2015 l'animation d'un Plan Pastoral territorial (PPT), que l'objectif de ce plan consiste à maintenir l'élevage pastoral et ses impacts sur le territoire, en finançant des projets pastoraux sur le territoire.

Considérant qu'afin d'assurer le suivi et l'animation de ce programme sur 3 ans, une subvention est déposée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES		
Animation PPT (0.2 ETP) salaire 2024-2026	34 339 €	Région	60 %	20 603 €
		Autofinancement CCD	40 %	13 736 €

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le dépôt d'une demande de financement pour l'animation du Plan Pastoral Territorial (PPT) 2024-2026,
- valide le plan de financement ci-dessus,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : 29 JAN. 2024

Communauté des Communes du Diois  
**REÇU EN PREFECTURE**  
Le 29/01/2024

Application agréée E.legalite.com

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHÂTILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHÈRES  
LA-BATIE-DES-FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAIL-D'AIX  
LES-PRÉS  
TESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PÈNNES-LE-SEC  
PONTET-ST-AUBAN  
PONTAUX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
RÔMEYER  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANGEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
SÈTE-CROIX  
VACHÈRES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROME  
VOLVINT